

Art. 9.—

Le Secrétaire.

Contresignée:

FORMULE "C"

M _____ ayant
acquitté ses cotisations, est membre de la SOCIÉTÉ SAINT-
JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.

Le Président.

Section _____

Paroisse _____

Comté _____



19

N. B.—On n'est admis aux assemblées que sur présentation
de cette carte.